



**Conseil d'administration
Séance du 8 juin 2012**

**Délibération n°12-2012
Droit de tirage et d'impression**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les droits de tirage et d'impression à destination des étudiants et élèves de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg pour l'année universitaire 2012/2013.

Il convient d'adopter une tarification plus adaptée notamment pour les droits d'impression photographique qui sont actuellement prohibitifs pour les étudiants et disproportionnés par rapport au coût de revient (3 fois le coût d'encre et de papier).

Les tirages photographiques grand format seront vendus au mètre carré et/ou au mètre/linéaire (en fonction du format : tirage jet d'encre ou tirage traceur).

A titre d'exemple :

- Le tirage d'un mètre carré au traceur était facturé précédemment 20 unités soit 27€ (5 fois 5,40€). La tarification proposée (plus proche du coût de revient) permettra de facturer ce même tirage de 11€ à 16,50€ en fonction de la qualité du papier.
- Le prix d'un tirage photo jet d'encre A3 (hors papier) passera 5,40€ à 0,75€ (8 formats A3 dans un mètre carré).

Une majoration de 0,10€ est proposée pour la carte d'impression « 40 copies » ainsi que pour la carte d'impression « arts graphique » afin de faciliter le rendu de monnaie.

Droits d'impression	Tarifs 2011/2012	Proposition 2012/2013
Carte de 40 copies (impression et photocopie)	3,40€	3,50€
Droit d'impression typon, photo, grand format (4 unités)	5,40€	
1 typon de 10 cm = 1 unité		
1 tirage traceur 10 cm = 2 unités		
1 tirage photo A4 = 2 unités		
1 tirage photo A3 = 4 unités		
Droit d'impression typon, photo, grand format		
Tirage jet d'encre au m2 (consommation encre hors papiers)		6,00€
Tirage traceur au mètre linéaire (110cm/100cm)		
Papier Mat double epaisseur (180g/m ²)		11,00€
Papier Proofing semi-mat (205g/m ²)		15,50€
Papier Premium lustré (260g/m ²)		16,50€
Tirage typon au mètre linéaire (61cm/100cm; encre + film)		10,00€
Droit d'impression arts graphiques (25 copies)	5,40€	5,50€

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte, à compter de la rentrée universitaire 2012/2013, les droits d'impression et de tirage suivants :

Droits d'impression	Proposition 2012/2013
Carte de 40 copies (impression et photocopie)	3,50€
Droit d'impression typon, photo, grand format	
Tirage jet d'encre au m2 (consommation encre hors paplers)	6,00€
Tirage traceur au mètre linéaire (110cm/100cm)	
Papier Mat double epaisseur (180g/m ²)	11,00€
Papier Proofing semi-mat (205g/m ²)	15,50€
Papier Premium lustré (260g/m ²)	16,50€
Tirage typon au mètre linéaire (61cm/100cm; encre + film)	10,00€
Droit d'impression arts graphiques (25 copies)	5,50€

école
supérieure
d'arts &
médiat
de Caen/
Cherbourg

Le Président

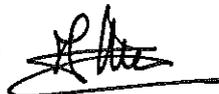


Nombre de membres en exercice : 28
Présents : 15
Votants : 20

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le 20/06/2012
- La publication le 20/06/2012
Fait à Caen, le

Le Président,



20 JUN 2012

COURRIER